

**PRESENTS** : PAUCOD René, GROSDIDIER Jean-Charles, GIROD Pascal, BESSON Christian, RENAUD Guy, LEDIG Simon, représenté par sa suppléante CHARBONNIER Marie-Christine, DELORME Jean-Louis, ECHALLON Jean, ECOCHARD Jean-Gérard, RENAUD Denis, COMTE Thierry, RUDE Bernard, PICOD Georges, BUCHOT Jean-Yves, LAMARD Philippe MOTTET Jean-Pierre, BENOIT Jérôme, CHARRIERE Gérard, CHAVARD Josiane, CARNET Gilles, CAILLON Gérard, BUNOD Rémi, VUITTON Patrick représenté par son suppléant BENACCHIO Fabien, VINCENT Raymond, BRIDE Jean-Louis, COULON Jean-Paul, BERGER Roland, SYLENE Hélène, SOUSSIA Michel, PERRIN Claude représenté par son suppléant GAVAND Jean-Louis, GUYOT Gérard, POYET Gérard, JOURNEAUX Cyrille, MATIAS Martine, BRUNET Hervé, NICOD Marcel, BRIDE Frédéric, ECOIFFIER Bernard.

**ABSENTS EXCUSES** : BOUVARD Bernard, BENOIT Françoise, REBREYEND-COLIN Michèle, CALLAND Jacques, FEAU Pascal, ANDREY Patrick, VUITTON Roland, BRUN Paul, HARLAUT Pascal.

**INVITEE ABSENTE** : PELISSARD Hélène.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CAILLON Gérard.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués et ouvre la séance

### 1) **Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président**

- ◇ **Assainissement collectif de Viremont** : réseau  
La mission de maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet CIERA pour un montant de 6000 € HT. Ce cabinet d'étude est également maître d'œuvre pour la construction de l'unité de traitement
- ◇ **Assainissement collectif de Viremont** : relevés topographiques  
Ils seront effectués par le cabinet CIERA pour un montant de 1200 € HT.
- ◇ **Assainissement collectif de Viremont** : études géotechniques.  
Elles seront réalisées par le cabinet d'études GEOTEC pour un montant de 1790 € HT

### 2) **Natura 2000**

- ◇ **Contrat rivières Ain – contrat objectif Valouse : points et informations**

Avant de donner la parole à Baptiste DAUJAT, chargé d'études Natura 2000, le Président précise que ces contrats ne relèvent pas directement de "NATURA 2000" mais comme les agents œuvrent dans le domaine de l'environnement, il avait semblé opportun qu'ils suivent ces études. Le contrat rivière Ain et charte Ain seront abordés lors d'un autre conseil communautaire ; des actions concertées avec d'autres collectivités seront à mettre en œuvre et pourront bénéficier de subventions.

Le contrat d'objectif de la Valouse permettra d'établir un diagnostic qui devra ouvrir des pistes de réflexions sur les actions à conduire.

Ces documents qui n'ont pas de valeur juridique reflètent un engagement entre partenaires pour obtenir un bon état des milieux aquatiques en 2015, but recherché par les différentes lois sur l'eau, particulièrement celle de 2006 (dite LEMA) en conformité avec la directive cadre sur l'eau du 23/10/2000.

La qualité des milieux aquatiques est au cœur des préoccupations de nombreux acteurs :

- au niveau national \*\* Instances de concertation : CNE : Conseil National de l'Eau, MIE : Mission Interministérielle de l'Eau

\*\* Établissements publics : CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des Rivages Lacustres, ONEMA : Office National de l'Eau et de Milieux Aquatiques VNF voies navigables de France, ONCFS office national de la chasse et de la faune sauvage, BRGM bureau de recherches géologiques et minières...

- au niveau des bassins : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (Délégation de Besançon), Comité de Bassins, Préfet coordonateur de Bassin (Préfet du Rhône)

- au niveau des régions : DREAL direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DRAAF direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ARS agence régionale de santé, Conseil Régional ..

- au niveau des départements : Conseil Général, MISE : Mission Inter-Services de l'Eau, ONEMA office national de l'eau et des milieux aquatiques, DDT direction départementale des territoires, DDCSPP direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

- au niveau des communes et des regroupements de communes : communes, intercommunalités, syndicats de rivière, Syndicats des Eaux.

◇ Recrutements de 2 chargés d'études CDD 3 ans et CDD 5 mois

Parmi 80 candidatures, une quinzaine de personnes ont été reçues en entretien.

A compter du 01 janvier 2014, sur un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelables, Tristan NOYERE assurera les fonctions dévolues à Baptiste DAUJAT qui a choisi une autre orientation professionnelle, à raison de 26.25 heures hebdomadaires (75 % d'un temps plein).

Charly MOUREAU, qui connaît le territoire communautaire car il a effectué plusieurs stages à Natura 2000 a été recruté pour remplacer pendant 5 mois, Marion GUITTENY qui a demandé d'être placée en disponibilité jusqu'au 31 mai 2014.

3) Semaine inter génération – bilan

Durant 10 jours fin octobre, la semaine inter génération est un moment fort d'animations, de rencontres, d'échanges, de découvertes des acteurs locaux. Ceci a été accentué cette année grâce au partenariat avec les entreprises, les fromageries et les fermes. La journée de clôture qui a permis d'exposer le savoir faire des acteurs économiques, de permettre aux associations de se faire connaître eut un franc succès. L'évènement a été couvert par Jura Web dont le reportage est visible sur le site internet de cette chaîne de télévision locale [www.jurawebtv.com](http://www.jurawebtv.com); le silence de la presse est regrettable d'autant plus que de nombreux articles sont parus durant toute la semaine sur les activités proposées.

4) Voirie :

◇ Travaux de voirie : Fauchage 2014 Après analyse des offres et négociations, les délégués retiennent l'entreprise SCT de Gigny sur Suran pour effectuer les travaux de fauchage 2014 sur le secteur de Saint Julien et l'entreprise Caillat sur les secteurs d'Arinthod Nord et Arinthod Sud.

◇ Travaux de voirie : Elagage 2013 L'entreprise SCT de Gigny sur Suran effectuera les travaux d'élagage 2013 sur les secteurs d'Arinthod Nord, Arinthod Sud et Saint Julien moyennant 15 428 € TTC.

◇ Déneigement Les délégués approuvent les modifications indispensables de circuit pour assurer le service, autorisent le Président à signer les conventions avec les déneigeurs et les communes assurant le service. Ils décident de revaloriser la rémunération du km déneigé à compter de l'hiver 2012/2014 qui sera de 16.73 € ht le km pour les déneigeurs particuliers. La prestation "km déneigé" aux communes extérieures à savoir Val d'Epy, Pouillat, Véria, Graye et Charnay et Chambéria sera refacturée au montant de 19.50 € /km.

Le Vice Président rappelle que les bouches à clef et regards doivent être à niveau de la chaussée, s'ils sont endommagés par les déneigeurs, ces derniers ne peuvent pas être tenu responsables.

◇ Réparation du Pont entre Dramelay et La Boissière. Les délégués approuvent les devis de l'entreprise ADELLON de 2600 € TTC et de l'entreprise SORGUE pour 5 621 € TTC.

5) Affaires scolaires et périscolaires :

◇ Groupe scolaire Arinthod : Résultat appels d'offres travaux. Chaque lot a fait l'objet de plusieurs offres dont les montants sont pour une grande partie inférieurs de 10 à 20 % par rapport à l'estimation (55 plis reçus répartis sur 14 lots). Comme le prévoyait le règlement de consultation, un pré-classement a été établi et une phase de négociations est en cours. Les résultats ne pourront être connus que début décembre. Les travaux pourraient commencer début 2014, le groupe scolaire pourrait être opérationnel au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, sauf intempéries.

◇ Informations sur ...

- Réforme des rythmes scolaires, à compter de la rentrée 2014 :

Les institutrices se prononcent pour une fin des cours à 15 heures 30 et 16 heures, suivant les sites.

A la fin des cours, les enfants auront le choix :

- de rentrer à leur domicile,
- de participer à des activités sportives, culturelles, etc...d'environ 1 heure, susceptibles d'une participation financière des familles, selon les aides accordées par l'Etat (jours et fréquence à déterminer).
- de fréquenter les accueils de loisirs.

Les délégués s'interrogent sur l'affirmation du Conseil Général d'organiser plusieurs transports scolaires et soulignent que le circuit sur Arinthod concerne également le collège. Un sondage auprès des familles pourrait donner une idée sur le nombre d'enfants susceptibles de profiter des activités et éventuellement de déterminer les attentes des familles. Recenser les associations, les éducateurs, les bénévoles qui pourraient intervenir est une priorité.

- Accompagnement dans les bus

Le Conseil Général a déjà averti, qu'à la rentrée 2014, les cartes de transport scolaire seront délivrées que si la collectivité met en place l'accompagnement dans les bus. La Communauté de Communes est contrainte de réfléchir aux possibilités.

- Affaissement mur école primaire d'Arinthod,

Les contraintes techniques pour réparer le mur sont importantes d'autant plus qu'il s'agit des anciens remparts de la ville. La dépense est estimée à 35 000 € HT. La commune d'Arinthod participerait à hauteur de 50 % et la communauté de communes à 50 % de la charge résiduelle, TVA et toutes aides déduites. La Commune d'Arinthod se charge de solliciter les aides possibles.

- Point sur les conseils d'écoles.

La Vice Présidente a participé aux conseils d'école, la prévision des effectifs pour 2014 est en légère baisse, le seuil critique pour le maintien d'une des 2 classes à Aromas pourrait être atteint.

6) **Affaires générales**

◇ Informations sur S.C.O.T. (schéma de cohérence territoriale) du syndicat mixte du pays lédonien. La modification des statuts de ce syndicat pour permettre aux communautés de communes du pays de Saint-Amour, de la Région d'Orgelet et Petite montagne d'intégrer cette structures est entérinée. Cette dernière a déjà travaillé sur les aspects tourisme et commerce mais rien n'est arrêté. Le volet plan climat sera abordé prochainement.

◇ Indemnité comptable 2013. Considérant l'assistance et le conseil en matière comptable, financière et juridique du trésorier, les délégués valident le principe de lui verser une indemnité calculée sur une moyenne des montants des comptes administratifs des 3 derniers exercices à laquelle s'ajoute l'indemnité de confection de documents budgétaires de 45,73 €.

- ◇ Validation règlement du personnel et autorisations d'absence,

Considérant que le règlement permettra de définir les droits et obligations des agents et définira les autorisations d'absence, les délégués approuvent sa rédaction. Il devra recueillir l'avis du comité paritaire du Centre de Gestion avant d'être diffusé aux agents.

- ◇ Approbation des modifications statutaires du SIDEC.

A la demande de la communauté de communes, Denis RENAUD, Vice président du SIDEC présente ce point de l'ordre du jour. Lors de son contrôle, la chambre de comptes a demandé à ce syndicat de préciser ses compétences et ses modes d'intervention. Pour certains délégués, le fonctionnement de cette structure s'apparente à une "usine à gaz" qui risque de s'effondrer mais tous reconnaissent ses compétences en matière d'éclairage public. Vouloir se protéger en cas de contentieux rend parfois les échanges difficiles mais selon le Vice Président, la volonté du SIDEC n'est pas « d'enfumer les communes ».

Par 37 voix pour et une abstention (celle du Vice Président) les délégués approuvent les modifications statutaires du SIDEC qui prend en compte les remarques de la chambre des comptes et la

représentativité des communes ou communauté de communes au niveau du bureau et d'assemblée générale.

◇ Divers.

○ Protocole transactionnel avec le SİDEC. Les essais de la station d'épuration de Thoirette ont permis de constater la présence de beaucoup d'eaux claires parasites ; elles provenaient de la rue Montée des Fontaines et de l'absence de déconnexion du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'assainissement Place Faury. Reconnaisant leur erreur, le SİDEC, maître d'œuvre et la communauté de communes ont trouvé un accord via un protocole transactionnel qui précise que le SİDEC assurera gratuitement la mission de maître d'œuvre et participera à hauteur de 50 % de la dépense permettant de réaliser les travaux oubliés. Ils seront réalisés par l'entreprise SNTP pour environ 13 000 € HT.

○ Maison du barrage de Vouglans. Le projet conduit et financé par EDF est toujours à l'ordre du jour.

○ Assainissement.

--- La maintenance pour le fonctionnement de la station d'épuration de Saint Julien construite en 1999 devient très importante. Il sera peut-être nécessaire de réfléchir à une restauration.

--- La procédure de redressement de la société Eau Pure n'étant pas terminée, le Président ne connaît pas qui réalisera les travaux sur les futures stations de Fetigny et Louvenne.

○ Découpage des cantons. Il sera défini par le ministère de l'intérieur en lien avec le Préfet qui le présentera au Conseil Général pour avis. Aujourd'hui, rien n'est arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, en rappelant l'inauguration de la caserne de Thoirette le 22 novembre, le Président lève la séance à 21 heures 45.